



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais d'optique

Question écrite n° 68503

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les remboursements pour des frais d'optique. Le recours à l'achat de lunettes est encore trop souvent considéré comme peu important au regard de son remboursement par la sécurité sociale alors qu'il s'agit, dans la plupart des cas, d'une pathologie réelle et bien souvent invalidante. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser s'il entend prendre des mesures afin de relever le taux actuellement pris en compte pour le remboursement des frais engagés par les patients.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68503

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2001, page 6289